

## Ministère des solidarités, de la santé et de la famille

## Liste d'aptitude pour la profession de sage-femme issue des épreuves prévues à l'article L. 4111-2 du code de la santé publique (session 2004)

Par arrêté du ministre des solidarités, de la santé et de la famille en date du 24 mars 2005, les personnes dont les noms suivent, classées par ordre de mérite, sont inscrites sur la liste d'aptitude établie pour la profession de sagefemme à l'issue des épreuves prévues à l'article L. 4111-2 du code de la santé publique :

Mme Bahrami Frahani épouse Ameli Padideh (2 juillet 1966)

Mlle Naim Hélène (30 novembre 1978)

Mlle Jardak Nadine (13 juillet 1978)

Mme Idir épouse Larbi Fazile (2 août 1960)

Mme Berdoudi épouse Gatti Souad (13 août 1963)

Mme Hamoudi épouse Amrane Nora (1<sup>er</sup> février 1972)

M. Manda Ouedje, Gilbert (20 juin 1961)

Mlle Bensalah Lamiaa (7 mai 1980)

Mlle Siewe Tchameni Grâce (6 novembre 1966)

Mme Chancolon épouse Madia Nongbe-Bie (28 juin 1958)

Mme Boutmedjet épouse Gueroui Hanane (4 octobre 1976)

Mlle Djellid Fahima (10 octobre 1974)

Mme Bouchala épouse Benharrats Karima (8 avril 1973)

Mme Milane épouse Akam Amina (26 mars 1972)

Mme Sy épouse Ly Roughayatou (1<sup>er</sup> janvier 1962)

Mme Aboudaoud épouse Zaid Habiba (3 février 1957)

Mlle Mirate Fatima (20 avril 1980)

Mme Leghlam épouse M'hachi Fatima (31 janvier 1970)

Mme Fares Eid épouse Bou Tayeh Eliane (22 septembre 1976)

Mme Ouanane épouse Ben Hassine Sonia (6 janvier 1966)

La personne dont le nom suit est inscrite, à titre dérogatoire en qualité de bénéficiaire de l'asile territorial, sur la liste d'aptitude établie pour la profession de sage-femme à l'issue des épreuves prévues à l'article L. 4111-2 du code de la santé publique :

Mme Bousmaha épouse Kalbez Kheira (11 juillet 1958)

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 21 juillet 2004 (Journal officiel de la République française du 3 août 2004), les personnes nommées ci-dessus doivent constituer un dossier pour la commission d'autorisation d'exercice. Celui-ci est à adresser au ministère chargé de la santé, DHOS (bureau M1) 14 avenue Duquesne 75350 Paris 07 SP, entre les 1<sup>er</sup> et 30 septembre de chaque année.